



## Délibérations du conseil municipal de Montsinéry-Tonnégrande

2009

### Séance ordinaire du 27 mai 2009

- 2009-25 construction du bâtiment du parc de voirie
- 2009-26 extension des réseaux HTA/BT sur la zone agricole de la savane Lambert
- 2009-27 convention entre l'Etat et la Commune de Montsinéry-Tonnégrande pour l'instruction des demandes de permis de travaux, certificats d'urbanisme et déclarations préalables relatives à l'occupation du sol
- 2009-28 étude préalable à la mise en œuvre d'opérations d'aménagement de l'ensemble du secteur La Carapa
- 2009-29 décision modificative 2010-01 relative à l'aménagement de l'entrée du bourg de Montsinéry
- 2009-30 achat d'une partie du terrain de M. Michel Verderosa au lieu-dit Risquetout
- 2009-31 extension des réseaux HTA/BT des parcelles AN 61 et BE 113
- 2009-32 vente de 3500 m<sup>2</sup> de la parcelle BC 76 à la Société de blanchisserie industrielle  
> certificat administratif du 17/06/2009 attestant une erreur de transcription
- 2009-33 définition d'un nouveau périmètre d'intervention pour le Conservatoire du littoral au lieu-dit « Bagne des Annamites »
- 2009-34 réalisation de la 2<sup>e</sup> phase des travaux de réhabilitation de l'église de Montsinéry
- 2009-35 mouvements budgétaires liés à la perception de recettes supérieures aux provisions (FRDE)
- 2009-36 autorisation pour contracter un préfinancement auprès de l'Agence française de développement (AFD) destiné à la construction du groupe scolaire de Tonnégrande
- 2009-37 proposition faite à la Communauté des communes du centre littoral (CCCL) d'un espace de 5 ha à détacher de la parcelle BC 76 en vue de l'installation de la fourrière animalière et de l'école vétérinaire  
> certificat administratif du 17/06/2009 attestant une erreur de transcription



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE ORDINAIRE DU 27 MAI 2009**

**DATE DE CONVOCATION**

20 Mai 2009

**DATE D’AFFICHAGE**

20 Mai 2009

**NOMBRE DE  
CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 15  
PRESENTS : 12  
ABSENTS : 03  
QUORUM : 08  
PROCURATIONS : 01

**DELIBERATION N°2009/28/M-T**

**L’AN DEUX MILLE NEUF LE VINGT SEPT MAI Á SEIZE HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL** dûment convoqué par Monsieur le Maire, s’est réuni en séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur **Patrick LECANTE Maire.**

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur **Jocelyn PRALIER** 1<sup>er</sup> Adjoint  
Madame **Rosaline CAMILLE** 2<sup>ème</sup> adjointe  
Monsieur **Patrick LABEAU** 3<sup>ème</sup> adjoint  
Madame **Marcelline POPO** 4<sup>ème</sup> adjointe  
Madame **Patricia BEAUNOL** adjointe spéciale  
Madame **Valérie BATAILLIE** Conseillère  
Madame **Liliane DAUPHIN** Conseillère  
Monsieur **Brice SEPHO** Conseiller  
Madame **Pauline TARCY** Conseillère  
Madame **CHAVÉRIMOUTOU Liliane** Conseillère  
Monsieur **Marcel POPO** Conseiller

**ABSENTS EXCUSÉS:**

Madame **Marie George DUMAISON** Conseillère  
Monsieur **Vincent MAYEN** Conseiller  
Monsieur **Alain Patrick ROBINSON** Conseiller

Les conseillers Municipaux présent formant la majorité des membres en exercice, conformément à l’article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d’un Secrétaire au vu de l’application de l’article L.2121-14 et L.2121-15 Code Général des Collectivités Territoriales, Madame **Marcelline POPO**, 4<sup>ème</sup> Adjointe, a été nommée à ces fonctions qu’elle a acceptées. Monsieur **Vincent MAYEN**, Conseiller ayant donné procuration à Monsieur **Brice SEPHO**, Conseiller.



.../...



**Délibération N° 2009/28/MT**  
**Portant étude préalable à la mise en œuvre d'opérations**  
**d'aménagements d'ensemble du secteur de la Carapa**

Mesdames,  
Messieurs les Conseillers Municipaux,

Afin de pouvoir compléter la mise en œuvre du projet de développement de la Commune et notamment du secteur « La Carapa Champs Virgile- Lotissement GARIN et Savane Marivat, une étude préalable est absolument indispensable pour évaluer les volets du développement urbain communal à court et moyen termes.

Cette étude doit définir l'élaboration du plan de référence et de faisabilité des VRD du secteur précité avec pour objectifs :

1. d'établir un diagnostic de secteur ;
2. d'arrêter la programmation urbaine ;
3. d'élaborer des scénarios d'aménagement
4. d'arrêter un schéma d'aménagement et un plan de référence
5. d'établir l'enveloppe des travaux.

Les résultats que nous attendons de cette étude sont les suivant, ainsi résumés :

1. Analyse de l'existant et définition des contraintes du secteur ;
2. Détermination des besoins en termes de logements, d'équipements et définition d'une orientation architecturale adaptée au potentiel d'urbanisation du secteur ;
3. Définition d'un phasage opérationnel et stratégique d'implantation des pôles d'équipements, du coût d'aménagement global de l'opération et du mode opératoire du projet.

Le coût estimatif de cette étude est de 120 000 €uros avec le plan de financement suivant :

<b>Etat (FRAFRU)</b>	<b>40%</b>	<b>48 000 €</b>
<b>Région</b>	<b>40%</b>	<b>48 000 €</b>
<b>Commune</b>	<b>20%</b>	<b>24 000 €</b>
<b>Montant Total</b>	<b>100%</b>	<b>120 000 €</b>

La part communale sera prélevée sur la ligne budgétaire 020 Dépenses Imprévues et transférée par l'intermédiaire du 023 prélèvement de fonctionnement au compte 021 afin d'abonder le programme.

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la loi du 2 Mai 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu le rapport n°2009/28/MT de Monsieur le Maire relatif à l'étude préalable à la mise en œuvre d'opérations d'aménagement d'ensemble du secteur de la Carapa ;

Après avoir entendu ses explications et délibéré.

### DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup>** : **APPROUVE** la proposition faite de provoquer une réunion avec la DDE concernant les demandes de Permis de Construire refusées à des habitants du lotissement GARIN.

**Article 2** : **APPROUVE** le coût estimatif de 120 000 € et l plan de financement suivant :

Etat (FRAFRU)	40%	48 000 €
Région	40%	48 000 €
Commune	20%	24 000 €
<b>Montant Total</b>	<b>100%</b>	<b>120 000 €</b>

**Article 3** : **DEMANDE** au Maire de rechercher les crédits nécessaires à l'opération.

**ADOPTÉE PAR TREIZE (13) VOIX CONTRE ZÉRO (0).**

Pour certification exécutoire,  
Fait à Montsinéry-Tonnégrande, le 27 Mai 2009

Le Maire,



**Patrick LECANTE**

Publication le :

